

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

MODE D'EMPLOI

Quelles évolutions en 2020 ?

À compter de 2020, la part « **libre** » de la taxe d'apprentissage (ancien hors-quota) passe de **23 % à 13 %**. L'entreprise doit l'envoyer directement à l'ICP.



Comment verser la part libre des 13 % à l'ICP ?



PAR CHÈQUE :

- **Remplissez** le formulaire figurant au dos, nécessaire au suivi efficace de votre dossier
- **Libellez** votre chèque des 13% de votre taxe d'apprentissage à l'ordre de : **l'Institut Catholique de Paris**
- **Envoyez** les deux documents directement à l'ICP à :
**ICP - Direction du mécénat
et des partenariats,
21 rue d'Assas,
75270 Paris Cedex 06**



PAR VIREMENT

- **Remplissez** le formulaire figurant au dos, scannez-le et retournez-le par e-mail à **m.robino@icp.fr** pour un suivi efficace de votre dossier
- **Effectuez** votre virement des **13% de votre taxe d'apprentissage** à l'ICP aux coordonnées bancaires :
IBAN FR76 3006 6100 6100 0104 1210 983
- > **Dès réception de votre versement, l'ICP vous adressera un reçu libératoire.**



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

FORMULAIRE DE VERSEMENT

ATTESTATION DE PAIEMENT



À renvoyer par email à m.robino@icp.fr ou par voie postale à
**ICP – Direction du mécénat et des partenariats, 21 rue d'Assas 75270
Paris Cedex 06**, accompagné de votre versement (chèque) ou preuve
de versement (virement bancaire).

15 juillet inclus

N°UAI de l'ICP : 0755246V

Nom de l'entreprise/groupe :

Activité principale :

Nom de l'entité verseuse :

Code APE :

N°SIRET :

Nom et prénom du référent :

E-mail.....Tel.....

Nom et prénom de la personne à remercier :

E-mail

Tel.

Adresse complète :

Montant de votre versement (13%) :€

Liens avec l'ICP

Accueil de stagiaires ou alternants Fournisseur Entreprise partenaire Alumni

Parent Autre (précisez) :

Je souhaite être contacté(e) pour connaître les opportunités de partenariat
possibles avec l'ICP :

E-mail

Tel.